



19 NOVEMBRE 2024

COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Réunie le 19 novembre 2024, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la Ligue Nationale de Basket (LNB) a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n° 17 – ALLIANCE SPORT ALSACE

Rencontre de PRO B J7 ALLIANCE SPORT ALSACE / AIX MAURIENNE du 18 octobre 2024 :

- Manquement aux dispositions de l'article 247 du règlement des compétitions de la Ligue Nationale de Basket : « *responsabilité du club à domicile* »

➤ **Un avertissement**

Dossier n° 19 – T. VERGIAT (ADA BLOIS BASKET 41)

Rencontre de PRO B J9 ADA BLOIS BASKET 41 / ORLEANS LOIRET BASKET du 29 octobre 2024 :

- Comportement antisportif,
- **Deux matchs de suspension avec sursis**

Dossier n° 20 – ALM EVREUX BASKET EURE

Rencontre de PRO B J9 ALM EVREUX BASKET EURE / ASC DENAIN du 29 octobre 2024 :

- Manquement aux dispositions de l'article 247 du règlement des compétitions de la Ligue Nationale de Basket : « *responsabilité du club à domicile* »
- **Un avertissement**

AFFAIRE REGLEMENTAIRE

Dossier n° 16 – BCM GRAVELINES-DUNKERQUE

Rencontre de LNB Espoirs Elite J4 GRAVELINES-DUNKERQUE / STRASBOURG du 12 octobre 2024:

- Manquement à l'article 236 « *statistiques* » des Règlements sportifs de la Ligue Nationale de Basket disposant que : « *Chaque club doit saisir en temps réel les statistiques de ses rencontres professionnelles ou espoirs disputées à domicile* »
- **Une amende de 500 euros dont 250 euros avec sursis**